

LE PETIT JOURNIACOIS



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE - JUILLET 2015 - N° 2

EDITORIAL

Bonjour chères Journiacoises et chers Journiacois

Déjà plus d'une année que votre équipe municipale est en place, et a déjà entrepris diverses actions visibles, moins visibles, mais toujours dans un intérêt constructif et réaliste, en fonction des priorités et des possibilités de la Commune.

Le gros chantier du moment est l'extension du cimetière du Calou, dont la phase de terrassement est réalisée. Suivra dès la rentrée la seconde phase autour du marquage des futurs emplacements de concession, mais également de la construction d'un colombarium et jardin du souvenir. Ces travaux ont été budgétisés sur cet exercice 2015.

Profitons en pour vous préciser que le budget communal, c'est 487.718 euros en fonctionnement et 344.753 euros en investissement. Si on y ajoute le budget annexe AEP (alimentation en eau potable), nous arrivons à un budget global de presque d'un million deux d'euros. 2015, c'est aussi une restructuration de notre tissu scolaire et la disparition du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) Journiac/Mauzens-Miremont. La carte scolaire 2015-2016, c'est la fermeture de l'école maternelle de Mauzens-Miremont et le maintien des deux classes à Journiac, dans le cadre d'un R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec Campagne et Le Bugue. Et nous élus, devons être très vigilants pour maintenir le plus durablement possible, notre vie scolaire et ce sera un réel challenge de la mandature. Qu'il me soit permis particulièrement de féliciter les présidents du SIVOS qui se sont succédés depuis 1992 et qui avec leurs équipes, ont impulsé les dynamiques nécessaires pour pérenniser la vie de nos deux écoles jusqu'à aujourd'hui : Georges Alix, J.Jacques Leglu, François Castang, Marie-Claude Ruaud et Yves-Marie Tanguy.

Et ce Petit Journiacois se doit d'être festif, c'est ainsi que vous prendrez connaissance des animations de l'été, de la rentrée avec deux réels temps forts, la fête votive du village le dimanche 9 août (vide-grenier, rando pédestre), et la soirée jazz le samedi 5 septembre. Et dès à présent, je vous invite à vous retrouver et à partager ces manifestations estivales grâce à notre réseau associatif si dynamique, rigoureux et exemplaire. Merci à tous ces bénévoles. Bonne lecture à vous et bel été 2015 par avance.

Michel BOUINET
Maire

Nos écoliers à Paris...

Nos petits écoliers journiacois ont visité il y a quelques jours la Capitale, avec un programme très fourni, et des visites au Louvre, à Versailles, du bateau mouche sur la Seine et le tour des principaux monuments parisiens. Pour la plupart c'était une première fois de monter vers PARIS, mais également de prendre le train. Réussite complète pour ce voyage scolaire.



**Le Conseil Municipal se réunit régulièrement en séance publique.
En voici les principales délibérations adoptées.**

DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE
DU 18 NOVEMBRE 2014**

D2014/46

Suite à observation du contrôle de légalité, nouvelle rédaction de la délibération 2014/19, du 30 avril 2014, précisant le vote à bulletin secret des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.
ADOPTION UNANIME

D2014/47

Principe de solliciter une subvention départementale à hauteur de 30% des travaux extérieurs réalisés cour école.
ADOPTION UNANIME

D2014/48

Mandat donné au 1er Maire Adjoint, Jean-Louis TEULET, pour représenter la commune dans l'élaboration d'actes administratifs de servitudes de passage, actes qui seront authentifiés par le Maire.
ADOPTION UNANIME

D2014/49

Principe de refus de libérer les retenues de garanties concernant la réalisation de l'atelier communal à hauteur de 390,74 €. Dossier qui date du 26 mai 2010 et qui est dorénavant soldé.
ADOPTION UNANIME

D2014/50

Approbation de virements de crédits sur le Budget de la Commune, en fonctionnement pour 61 000 € et en investissement pour 13 000 €. ADOPTION UNANIME

D2014/51

Approbation d'une augmentation de crédits sur le Budget de la Commune, en fonctionnement pour 13 700 €, suite à l'encaissement de recettes imprévues.
ADOPTION UNANIME

**SÉANCE
DU 18 DÉCEMBRE 2014**

D2014/52

PROJET ADHÉSION RPI : CAMPAGNE - LE BUGUE - JOURNIAC - MAUZENS
Monsieur le Maire informe ses collègues, que compte tenu des projets de restructuration de notre secteur scolaire avec une perspective de suppression de postes par les services de l'Education Nationale, il y a lieu de réfléchir sur la mise en place du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec les communes de CAMPAGNE, LE BUGUE, JOURNIAC, MAUZENS MIREMONT, mais également avec les communes voisines sans école.
Le RPI serait programmé dès la rentrée scolaire prochaine 2015-2016.
Le Conseil Municipal se positionne favorablement sur ce principe de création et d'adhésion

au RPI dans les termes précités et mandate Monsieur le Maire pour suivre les démarches à cet effet.
POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**SÉANCE
DU 20 JANVIER 2015**

D2015/01

Approbation du projet d'extension du cimetière du Calou avec création d'un site cinéraire, suivant ainsi le plan d'ensemble présenté par l'Agence Technique Départementale. Coût estimé 40 000 € HT avec un financement du Département à hauteur de 30%.
ADOPTION UNANIME

D2015/02

Mandat donné à Monsieur le Maire pour signer le contrat d'assurance 2015 relatif à la protection sociale du personnel avec la CNP.
ADOPTION UNANIME

D2015/03

Mandat donné à Monsieur le Maire pour signer la convention de mise à disposition des services de la commune de JOURNIAC, pour l'entretien de la voirie intercommunale avec la Communauté de Communes Vallée de l'Homme.
ADOPTION UNANIME

D2015/04

Approbation du projet de rénovation du Monument aux Morts sur la base d'un coût HT de 1 850 €, avec un financement du Ministère de la Défense à hauteur de 20%.
ADOPTION UNANIME

D2015/05

Prise en compte de réduction et annulation de factures d'eau sur l'année 2014, suivant ainsi l'avis de la Commission Communale de l'Eau.
ADOPTION UNANIME

D2015/06

Mandat donné à Monsieur le Maire pour renouveler la convention d'adhésion au Pôle Santé et Sécurité au Travail pour l'année 2015, auprès de Centre de Gestion de la Dordogne.
ADOPTION UNANIME

D2015/07

Institution d'un droit de préemption dans le Bourg qui concerne la parcelle E591, d'une contenance de 383 m².
ADOPTION UNANIME

D2015/08

Institution d'un droit de préemption dans le Bourg qui concerne la parcelle E730, d'une contenance de 5398 m².
ADOPTION UNANIME

D2015/09

Octroi d'une subvention pour l'année 2015 à la SPA, relative à la convention fourrière, montant 265,85 €. ADOPTION UNANIME

**SÉANCE
DU 3 AVRIL 2015**

D2015/10

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : COMMUNE
Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Maryse MAXIME, délibérant sur le compte administratif de la commune de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Michel BOUINET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1.Reconnait la sincérité des restes à réaliser,
2.Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :
Dépenses 308 078.33 €
Recettes 379 629.10 €
Résultat excédentaire 71 550.77 €
Excédent reporté de 2013 112 230.39 €
Soit un excédent net cumulé de 183 781.16 €

INVESTISSEMENT:
Dépenses 128 036.97 €
Recettes 49 003.25 €
Résultat déficitaire 79 033.72 €
Excédent reporté de 2013 10 796.33 €
Soit un déficit net cumulé de 68 237.39 €
Restes à réaliser en dépenses Néant
Restes à réaliser en recettes Néant

Ces résultats étant conformes à ceux du comptable le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2014.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D2015/11

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 : COMMUNE
Le Conseil Municipal,
Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de

tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D2015/12

AFFECTATION DES RESULTATS 2014 AU BP 2015 : COMMUNE

L'exercice 2014 laisse apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées	308 078,33 €
Recettes réalisées	379 629,10 €
Soit un résultat excédentaire de	71 550,77 €
Excédent de 2013	112 230,39 €
Soit un résultat net cumulé de	183 781,16 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées	128 036,97 €
Recettes réalisées	49 003,25 €
Déficit de l'exercice	79 033,72 €
Excédent 2013	10 796,33 €
Déficit net cumulé	68 237,39 €

Ces résultats étant conformes à ceux du comptable, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de reprendre les résultats dès le vote du budget primitif 2015 au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté pour la somme de 113 781,16 € et d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à l'investissement au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé pour la somme de 70 000,00 €.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D2015/13

VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2015 à chacune des taxes directes locales, décide de voter comme suit :

TAXE D'HABITATION :	15,88 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI	14,08 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	107,10 %
CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES	20,97 %

Ces taux seront portés sur l'état N°1259 intitulé «ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION».

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D2015/14

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 : COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif établi en collaboration avec Monsieur le Percepteur :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses	487 718,93 €
Recettes	487 718,93 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	344 753,93 €
Recettes	344 753,93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce budget.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D2015/15

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 :

BUDGET ANNEXE AEP

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Maryse MAXIME, délibérant sur le compte administratif du budget annexe d'eau potable de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Michel BOUYNET, Maire, après s'être fait présenter le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
2. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	44 624,83 €
Recettes	55 478,94 €
Résultat excédentaire	10 854,11 €
Excédent reporté de 2013	32 586,52 €
Soit un excédent net cumulé de	43 440,63 €

INVESTISSEMENT:

Dépenses	6 858,24 €
Recettes	56 887,76 €
Résultat excédentaire	50 029,52 €
Excédent reporté de 2013	106 088,49 €
Soit un excédent net cumulé de	156 118,01 €
Restes à réaliser en dépenses	Néant
Restes à réaliser en recettes	Néant

Ces résultats étant conformes à ceux du comptable le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2014 AEP.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D2015/16

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 : AEP

Vu le compte de gestion rendu par Monsieur Jean-Noël COUSTY, trésorier, qui comprend la situation comptable à la date du 31 décembre 2014 et les recettes et dépenses au 31 décembre 2014.

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 2014 établi au regard des comptes susmentionnés.

Vu les pièces justificatives rapportées et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant ledit exercice.

Vu l'approbation du compte administratif de l'exercice 2014.

Considérant que la comptabilité de Monsieur Jean-Noël COUSTY, trésorier, est régulière et n'a donné lieu à aucune observation.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer. A l'unanimité, le Conseil Municipal : Statuant sur la situation comptable à la date du 31 décembre 2014, admet les recettes et les

dépenses telles que présentées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire, admet les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice égaux à ceux du compte administratif,

Emets un avis favorable au compte de gestion du trésorier pour l'année 2014.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D2015/17

AFFECTATION DES RESULTATS 2014 AU BP 2015 : AEP

L'exercice 2014 laisse apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées	44 624,83 €
Recettes réalisées	55 478,94 €
Soit un résultat excédentaire de	10 854,11 €
Excédent de 2013	32 586,52 €
Soit un excédent net cumulé de	43 440,63 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées	6 858,24 €
Recettes réalisées	56 887,76 €
Excédent de l'exercice	50 029,52 €
Excédent 2013	106 088,49 €
Excédent net cumulé	156 118,01 €

Ces résultats étant conformes à ceux du comptable, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'attribuer les résultats dès le vote du budget primitif 2015 au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté pour la somme de 43 440,63 €.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D2015/18

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 : AEP

Monsieur le Maire donne lecture du budget annexe d'eau potable établi en collaboration avec Monsieur le Trésorier et qui s'établit comme suit

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses	108 495,43 €
Recettes	108 495,43 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	220 209,04 €
Recettes	220 209,04 €

Ce budget est approuvé à l'unanimité.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D2015/19

REVERSEMENT DU BUDGET ANNEXE D'EAU POTABLE SUR LE BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que du matériel et du personnel communal sont utilisés pour les besoins du service des eaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reverser la somme de 8 000 € du budget annexe d'eau potable sur le budget communal en compensation des frais cités ci-dessus.

Ce reversement est approuvé à l'unanimité.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LES VŒUX DU MAIRE

Le maire Michel Bouynet et le conseil municipal ont présenté leurs vœux à la population le 23 janvier. Parmi la nombreuse assistance on notait la présence de Gérard Labrousse, conseiller général du Bugue, de Philippe Lagarde, président de la communauté de communes de la Vallée de l'Homme et maire des Eyzies, des maires du Bugue, Jean Montoriol, de St-Avit de Vialard, Evelyne Gomez, de Campagne, Alain Arnaud et de Mauzens Miremont, Yves-Marie Tanguy, et d'élus des communes voisines. Les sapeurs pompiers étaient représentés par le capitaine Pérusin et le lieutenant Parat, et la gendarmerie par le major Labarde et l'adjudant-chef Chauvin. Divers représentants administratifs ont également assisté à la cérémonie. Ce fut l'occasion pour le premier magistrat de la commune de rappeler et d'insister sur le travail très efficace et pragmatique de son conseil municipal : chacun des membres est en activité, mais tous donnent du temps pour la collectivité et c'est l'essentiel. Le maire a tout particulièrement félicité le tissu

associatif journalacois très dynamique et complémentaire, un atout fort encourageant pour l'avenir du village.

La commune, c'est aujourd'hui 455 habitants, avec une hausse sensible de 31 unités depuis 2008. Pour autant, il va falloir défendre le tissu scolaire, et pour la prochaine rentrée réfléchir à la mise en place d'un regroupement pédagogique intercommunal avec les écoles de Campagne, du Bugue, de Mauzens Miremont et de Journiac. Les élus de ces quatre communes et les enseignants débattent actuellement avec les services académiques sur le contenu et les processus d'une telle démarche. Les projets ont aussi été évoqués : extension du cimetière du Calou et création d'un site cinéraire, rénovation du monument aux Morts, poursuite de travaux de confort à l'école, continuation de la rénovation de la voirie commu-



nale, amélioration des dispositifs d'éclairage et de chauffage de l'église et aménagement, dans l'ancien presbytère, des locaux techniques pour les associations journalacoises. Pour Philippe Lagarde, il faut préserver cet esprit de village et de ruralité. Quant à Gérard Labrousse, il a précisé que le département demeure un maillon essentiel pour soutenir les projets des communes rurales. Un vin d'honneur a clôturé ce temps fort qu'est la cérémonie des vœux de la municipalité.



JOURNIAC.FR

Le site de notre commune est régulièrement actualisé, et pour être informé, nous vous proposons de vous inscrire à la liste de diffusion. Ainsi vous recevrez sur votre adresse «mail» un message lors de toute publication d'une nouvelle actualité, mais aussi de recevoir des courriels de la part de la mairie, lors d'événements particuliers (neige, coupure d'eau ou d'électricité...).

Le cheminement est simple : journiac.fr → **accueil** → **inscription à la liste de diffusion**.

Et au programme, la création d'une page FACEBOOK, un moyen supplémentaire de communication permettant de diffuser les informations relatives aux manifestations, expositions, concerts ou autres événements de notre commune. Et bien évidemment l'enrichissement du site continuera avec des mises à jour des informations existantes et des adjonctions dans les rubriques déjà créées.

POUR INFORMER : A noter la pose au carrefour des "Rouquilloux" d'un support qui recevra des infos municipales, comptes rendus, et arrêtés régulièrement actualisés. Et sous l'avancée de la Salle Polyvalente, un support permettra de recevoir les affiches et publications pour annoncer les animations locales.

Le tourisme est une compétence de la Communauté des Communes «Vallée de l'Homme»

Cette activité est le premier secteur économique de la Vallée de la Vézère.

L'Office de Tourisme a son propre budget et développe ses actions à partir des sites du Bugue, de Montignac, St-Léon sur Vézère et Rouffignac St-Cernin de Reilhac.

Financé en partie par la taxe de séjour, son objectif est d'assurer les missions d'information, d'accueil, de promotion, de commercialisation et d'animation de la vallée.

OFFICE DE TOURISME LE BUGUE : 05 53 07 20 48

Visitez son site : www.lascaux-dordogne.com

TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIÈRE DU CALOU

D'importants travaux de terrassement viennent d'être réalisés sur le site du Calou à Journiac. En fait il s'agit de la première phase de l'extension du cimetière communal avec la réalisation d'une plate forme de 270 m², qui servira d'une part à créer une vingtaine d'emplacements supplémentaires et d'autre part de positionner un espace cinéraire avec colombarium et jardin du souvenir. C'est l'entreprise ALBIÉ d'Audrix qui a entrepris le chantier, suivant ainsi les consignes du maître d'ouvrage, la Commune de Journiac. Cette dernière s'est appuyée sur les conseils techniques très avisés de l'Agence Technique Départementale et un demande de subvention a été déposée auprès du Département de la Dordogne.

Compte tenu de la particularité du sol, très rocailleux, une phase de concassage a été nécessaire et qui permettra de réaliser les futures sépultures dans les meilleures conditions techniques et sécurisées. Et

parallèlement la phase de reprises des concessions abandonnées sera effective en cours d'année, pour répondre à un besoin en capacité de concessions indispensable aujourd'hui sur la Commune.

D'ici quelques semaines, les élus se positionneront sur la suite à donner à cet important projet de la mandature et qui devrait se concrétiser dans quelques mois.



LAVOIR COMMUNAL



Dans le cadre de la préservation et de la valorisation du petit patrimoine local, les abords du lavoir communal à l'entrée du village viennent d'être réaménagés permettant ainsi une approche plus facile et aisée de ce petit site, et surtout d'en apprécier sa valeur historique et architecturale. Une prochaine étape consistera à le nettoyer et le consolider dans son bassin. Cette démarche doit se poursuivre et la Municipalité compte bien définir d'autres objectifs, en particulier autour de l'histoire des moulins du village et autres lieux patrimoniaux locaux.

AMÉNAGEMENTS PUBLICS



Depuis le début de l'année, le village bénéficie d'une signalétique appropriée qui faisait défaut dans le bourg. Ainsi sont dorénavant aisément indiqués les lieux et accès à l'école, à l'église, au cimetière, à l'aire à poubelles, mais également l'accès à la mairie et à la salle polyvalente.

Et la municipalité poursuivra l'installation de la signalétique extra-muros, avec en priorité les principaux carrefours du territoire communal.

A noter également le transfert du publiphone sous l'avancée de la salle polyvalente, à proximité de la boîte postale, mais également du défibrillateur, ce dernier parfaitement accessible et opérationnel. Une liaison filaire fort utile en cas de dysfonctionnement des portables. Quant à l'ancienne cabine téléphonique, elle a disparu du paysage journiacois.

D'autres aménagements sont au programme, l'accent sera mis sur un embellissement floral et la sécurisation du bourg.

INTERDICTION D'ALLUMER DES FEUX

De par l'arrêté préfectoral du 14 mars 2013, consultable et affiché en mairie. Il précise qu'il est totalement interdit d'allumer des feux dans les zones sensibles au risque incendie, du 15 février au 15 mai et du 15 juin au 15 octobre.

En dehors de ces périodes et toujours dans les zones sensibles, seul le propriétaire peut allumer un feu sur son terrain. De plus, selon la surface ou volume à brûler, une déclaration doit être faite en mairie.

L'ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ

C'est de la compétence du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bugue. Le président Alain RÉVOLTE, son équipe administrative, ses agents sociaux sont très disponibles pour être à l'écoute de nos administrés avec des services adaptés au besoin de chacun, à soutenir les personnes présentant une perte d'autonomie autour de l'aide à la personne, de l'aide aux aidants, des repas à domicile, du transport accompagné et bien d'autres missions.

Contact : tél. 05 53 03 09 10 - fax : 05 53 03 09 11
Courriel : cias-lebugue@orange.fr

QUALITÉ DE L'EAU

L'Agence régionale de santé Aquitaine a rendu ses conclusions pour l'année 2014 par rapport à la qualité de l'eau sur Journiac. Rappelons que notre réseau de distribution est alimenté par la source de la Locasse, avec un appoint ponctuel à partir du réseau du Bugue (source Ladouch). L'eau est distribuée après désinfection au chlore. Ce même réseau est exploité en régie par la Commune de Journiac. Et l'avis sanitaire global est très favorable, puisque tant en bactériologie qu'en physico-chimie, 100 % des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire, ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Quelques chiffres :

Nitrates : 15 mg/l (ne doit pas excéder 50 mg/l)

Fluor : 0,02 mg/l (ne doit pas excéder 1,5 mg/l)

Dureté : 23,6°F (c'est la teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Pas de valeur limite réglementaire).

LA SÉCURITÉ INCENDIE

Chaque année les services d'incendie et de secours recensent les points d'eau sur le territoire communal. C'est ainsi que sont en cours de matérialisation et d'activation, d'une part, la bêche Place de l'Eglise et d'autre part une plate forme d'accès à l'étang privé chez DOUGNAC. Et la commune va poursuivre ce schéma de prévention sur d'autres secteurs par un maillage le plus complet qu'il soit.

PROCHAINES ÉLECTIONS

Ce sont les Régionales qui se dérouleront les 6 et 13 décembre 2015.

POUR FACILITER LA DISTRIBUTION DU COURRIER

avoir un équipement postal type boîte aux lettres libre d'accès et bien implanté à l'adresse indiquée.

Que ce lieu soit très accessible aux véhicules automobiles et situé en bordure de voie ouverte à la circulation publique.

LA DÉLIVRANCES DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Elle relèvera, à compter du 1^{er} juillet 2015, de la Commune directement et non plus de l'Etat, et l'instruction des demandes et dossiers techniques relèvera de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme. Il faut préciser qu'une loi du 24 mars 2014 n° 2014-366 dite loi ALUR dit que les Communes ne pourront plus bénéficier à terme, de ma mise à disposition gratuite des services de l'Etat.

DANS NOTRE ÉGLISE

Dorénavant opérationnelle, il est nécessaire de conforter son éclairage, son système de chauffage et poursuivre la réhabilitation de ses peintures murales. Un programme et un calendrier devront être mis en place à cet effet. Et une réflexion est en cours pour assurer plus régulièrement une ouverture au public du site, tout en y préservant sa sécurité.

LA VOIRIE COMMUNALE

Elle fera l'objet de rénovation et de pose de point à temps, sur des secteurs qui seront définis et validés par les élus et selon la procédure du marché public de travaux. Ils devraient être exécutés courant de cette année.

COMMÉMORATION DU 8 MAI



Le 70^e anniversaire de la victoire de 1945 a été commémoré au monument aux Morts, avec dépôt de gerbe et lecture des traditionnels messages ; l'acte solennel de réédition signé par le général d'armée De Lattre de Tassigny a été lu par le jeune Journiacois Thibaut Coulaud et le message officiel du secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire auprès du ministre de la Défense par le maire, Michel Bouynet. Après la minute de silence et la Marseillaise, un vin d'honneur était servi à la mairie. Etaient aussi présents le major Labarre, commandant de la communauté de brigades du Bugue, les porte-drapeaux, Thieyry Esnault et Jean-Marc Maury, ce dernier étant par ailleurs président de la délégation buguoise de l'Anacr, les deux professeurs d'école, M. Kieffer et M^{me} Garry, et des élus locaux.

De nombreux Journiacois y ont également pris part. Prochaine cérémonie ici même le mercredi 11 novembre à 11 heures.

LOISIRS CULTURE DE JOURNIAC

L'ALCJ autour de son président Christian TEULET poursuit très régulièrement ses activités, avec la danse salon, le patchwork, des soirées dansantes, mais également le Feu de la St-Jean. Et bien évidemment elle rappelle son grand rendez-vous de la rentrée, la soirée JAZZ à la Salle Polyvalente le SAMEDI 05 SEPTEMBRE, à 20h.



Groupe Jazz - Musique louisiane

AU FIL DES ARTS



PATCHWORK INTERCLUBS

C'est dans la salle polyvalente, que l'association journalicoise AU FIL DES ARTS vient d'organiser sa 2^{ème} journée interclubs Dordogne et Départements limitrophes, avec une centaine de participants. Et pour la présidente Odette MARTY, c'est une grande satisfaction partagée avec son équipe. Et cet été, AU FIL DES ARTS présentera ses oeuvres à FANLAC, précisément du 12 au 20 août. Contact 05 53 03 21 61.

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

Une nouvelle présidente en la personne de Maryse MAXIME qui succède à Michel DOLLE. A la rentrée, son équipe définira ses projets et ses objectifs.



EMBELLISSEMENT

L'aménagement floral du bourg est donc engagé, il est bien visible autour de l'Ecole, de l'Eglise et du chemin piétonnier. De petites actions du même type et dans le même sens prolongeront à terme cette dynamique.

SAM. 5 SEPTEMBRE

à partir de 20 h - salle polyvalente

GRANDE SOIRÉE

JAZZ

organisée par l'Association
Loisirs Culture de Journiac

POINT PUBLIC

avec boîte postale, défibrillateur
et téléphone filaire.



LA PROCHAINE RENTRÉE SCOLAIRE

Le 1^{er} septembre prochain, l'Ecole de JOURNIAC accueillera 38 élèves répartis sur deux classes de cycles 2 et 3. C'est un nouveau fonctionnement qui se met en place, compte tenu de la fermeture de l'Ecole Maternelle de MAUZENS-MIREMONT, de la disparition du SIVOScolaire, et de la création du RPI regroupement pédagogique intercommunal CAMPAGNE-LE BUGUE-JOURNIAC-MAUZENS MIREMONT.

Sur un plan pratique et quotidien, la Commune assurera la restauration scolaire et en collaboration avec l'Intercommunalité, seront assurés le péri-scolaire, les garderies matin et soir, mais également les activités TAPS.

Un bus scolaire assurera le transport des élèves de MAUZENS-MIREMONT, en passant par JOURNIAC, et arrivée au BUGUE, principalement pour les élèves de Maternelle).

La surveillance du transport scolaire sera assurée par du personnel BAFA, et pris en charge par la Mairie du BUGUE.

Côté enseignants, départ de Jérôme KIEFFER, remplacé par Bérengère DOLLE. C'est l'occasion ici de saluer Jérôme, qui a largement contribué à la vie scolaire journiacoise, apportant son dévouement, ses qualités humaines et toutes ses compétences. Qu'il nous soit permis de lui souhaiter une belle carrière d'enseignant, déjà bien engagée.

Bienvenue donc à Bérengère qui a déjà enseigné à JOURNIAC et bien évidemment nos larges et sincères remerciements à notre Directrice Audrey GARRY, d'une part pour tout le travail déjà accompli par elle-même, et d'autre part pour son soutien indéfectible à la pérennité de notre école, autour de projets éducatifs qu'elle saura mener à bien.

La municipalité apportera toute l'aide relevant de sa compétence et ainsi soutenir l'Ecole de notre village.

PROGRAMME DES FESTIVITÉS

Vendredi 10 juillet
MARCHÉ GOURMAND
animé par Black Pearl

Vendredi 24 juillet
MARCHÉ GOURMAND
animé par Sonic Animation (avec karaoké)

Vendredi 21 août
MARCHÉ GOURMAND



Samedi 24 octobre
REPAS DANSANT

31 décembre
RÉVEILLON DANSANT
animé par Olivier GRIMARD

Informations : Cyril au 06 78 23 28 89
ou Evelyne au 06 83 10 36 09
sur la page Facebook du Comité,
ou sur le site de la municipalité www.journiac.fr

JOURNIAC
Samedi 8 et dimanche 9 août

fête votive

Samedi 8 août
14 h : **CONCOURS DE PÉTANQUE**
20 h : **SOIRÉE PORCELETS À LA BROCHE**
animée par Thierry Combeau

Dimanche 9 août
Toute la journée : **VIDE GRENIER**
EXPOSITION D'AUTOMOBILES ANCIENNES
par le club «Périgueux auto rétro»
FÊTE FORAINE
9 h : **RANDONNÉE PÉDESTRE**
suivie d'une PAËLLA
15 h : **DÉFILÉ DE MAJORETTES**
15h30 : **JEUX «INTER-VILLAGES»** avec Mauzens-Miremont
(ouverts aux habitants de Journiac, mais il faut s'inscrire)
18 h : **Remise du trophée et vin d'honneur offert à tous**
19 h : **GRILLADES**
22h30 : **FEUX D'ARTIFICES**

Saluons tout le travail et l'investissement des bénévoles du Comité des Fêtes Journiacois, ils ont unanimement reconduit Cyril LOSTE pour un nouveau mandat de Président.